

INTERPELLATION URGENTE

du groupe PLR, par les députés Anne-Marie Sauhtier-Luyet, Stéphanie Favre, Christophe Claivaz et Olivier Delaloye, concernant la construction de la ligne THT 380 kV entre Chamoson et Chippis: Enfouissement des lignes aériennes: 20 ans de perdu et maintenant? (07.09.2010) 4.086

Le groupe libéral-radical est conscient de la nécessité de la construction d'une ligne THT 380 kV à travers notre canton afin d'achever le réseau national et de garantir la sécurité de l'approvisionnement en électricité du pays.

Le PLR comprend que pour des motifs juridiques le Conseil d'Etat n'était pas habilité à faire recours, si ce n'est par rapport à la question de l'expropriation d'une infime part de terrain, propriété de l'Etat.

Par contre face à l'inquiétude et aux interrogations de la population, notre groupe désire obtenir du Conseil d'Etat des éclaircissements et des réponses précises aux questions suivantes:

1. Le groupe radical par M. le député Adolphe Ribordy a déposé le 29 janvier 1988 une motion demandant la création d'un tunnel technique dans la plaine du Rhône avec l'obligation d'enfouissement de toutes les lignes électriques de cette région du pays dans les 30 ou 40 prochaines années. Cette motion transformée en postulat fut acceptée par le Grand Conseil. Le Conseiller d'Etat Hans Wyer affirmait dans sa réponse que cette galerie était une question extrêmement intéressante du point de vue de l'environnement. Il allait même jusqu'à suggérer que cet enfouissement soit étendu aux régions touristiques. Comment le Conseil d'Etat peut-il justifier le fait que ce postulat fut enterré, alors que la réalisation de cette galerie technique aurait permis d'appréhender d'une toute autre manière la problématique qui nous intéresse aujourd'hui ? La politique n'est-elle pas l'art d'anticiper, d'agir plutôt que de réagir?
2. Entre l'affirmation d'ALPIQ qu'un enfouissement d'une ligne 380 kV avec une puissance de 4'000 MW est techniquement très lourd et n'a à ce jour jamais été réalisé dans le monde, et celle des opposants relayée par le Nouvelliste comme quoi une société de la région de Milan serait en mesure de le faire, avec à son actif des réalisations en Italie, qui croire ? De quels éléments techniques disposait le Conseil d'Etat lors de sa prise de position du 1er septembre ? Avez-vous consulté des experts?
3. Le PLR salue la décision du Conseil d'Etat de demander une étude neutre. Par qui cette étude sera réalisée? quand débutera-t-elle ? et quand pourrions-nous être en possession de ses conclusions ?
4. Si les conclusions du rapport de la commission technique indépendante n'auront aucune valeur juridique, elles pourraient suivant leur teneur avoir un effet dissuasif. Mais ne sommes-nous pas engagés dans une course contre la montre ? Dans quels délais le TAF statuera-t-il sur les recours pendants, et à quel moment la construction aérienne de la ligne débutera-t-elle?
5. Ne serait-il pas possible de négocier une solution mixte aérien - enterré avec enfouissement pour le franchissement d'endroits stratégiques d'un point de vue économique, environnemental et touristique (camping sédunois, ermitage de Longeborgne, vallon de Réchy)?
6. Quelles garanties le Conseil d'Etat peut-il apporter aux secteurs touristiques et économiques – et par rapport aux emplois qui leur sont liés – touchés par la construction aérienne de la ligne telle que prévue à ce jour?

- Critères de l'urgence :
- actualité: la décision de l'OFEN d'autoriser le projet aérien date du 1er juillet. La campagne pro et anti ligne a occupé les médias et les esprits tout l'été conduisant au positionnement du Conseil d'Etat le 1er septembre
 - imprévisibilité: la décision du Conseil d'Etat de ne pas faire recours tout en demandant une étude neutre n'était pas connue avant le 1er septembre
 - nécessité d'une réaction immédiate : suite à la décision du Conseil d'Etat, la population valaisanne est en droit de connaître la suite des événements au niveau des délais et des scénarios possibles.

Sion, le 7 septembre 2010
(09h16)

Groupe PLR, par
Anne-Marie Sauhtier-Luyet, députée
Stéphanie Favre, députée
Christophe Claivaz, député
Olivier Delaloye, député